

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

18 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

Etaient présents : Philippe MARAIS, Patricia MOUSSONNE, Thierry BONCOURRE, Abilio GABRIEL, Sabrina DMYTRIAT, Sébastien POUX, Sandra SAMPAIO, Mylène AGUILA, Stéphanie COULOMB

Etait absent/excusé : Jérôme PUCHOIS

Avaient donné procuration :

Nicolas DUPRAT a donné pouvoir à Sébastien POUX
Mathieu FORMOSA a donné pouvoir à Thierry BONCOURRE
Aziz CHIBLI a donné pouvoir à Sandra SAMPAIO
Maud KUCZMA a donné pouvoir à Philippe MARAIS

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Thierry BONCOURRE

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1 - Arrêt du procès-verbal du conseil du 5 juillet 2023

Monsieur le Maire demande s'il existe des observations.
N'ayant pas de remarques, le procès-verbal est arrêté.

2 – Délibération

6-1-2023 Délibération sur le choix de l'organisme financier pour les travaux de construction de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire informe du report de cette délibération au prochain conseil. Il souhaite, toutefois débattre sur celle-ci. Il explique qu'à ce jour, le besoin de financement serait d'un montant de 280 000 €.

Thierry BONCOURRE informe que le coût total du projet (travaux, architecte, bureau de contrôle) s'élève à 816 000 € TTC. Il rajoute que la « bâtisse » est d'un montant de 742 000 € TTC. **Thierry BONCOURRE** détaille des recettes ci-dessous :

- Subvention Etat : 185 000 €
- Subvention Département : 233 000 €
- FCTVA : 120 000 €

Monsieur le Maire informe qu'au prochain conseil, les propositions seront arrêtées selon un plan de financement définitif. Il rajoute que le projet serait une sollicitation de prêt d'un montant de 320 000 €. Monsieur le Maire explique qu'une enveloppe de 40 000 € est prévue pour pallier aux éventuels avenants, matériels....

Philippe MARAIS est surpris du montant de 816 000.00 €. Il supposait que le montant estimé était de 500 000.00 €.

Thierry BONCOURRE rappelle que suite aux exigences des Bâtiments de France, la commune supporte un coût supplémentaire de 150 000 € HT.

Monsieur le Maire détaille le coût du projet et précise que les montants ont été votés au fur et à mesure.

- Montant des travaux 742 059.94 € TTC
- Architecte : 59 441.29 € TTC
- Contrôle : 9 480 € (VERITAS) TTC+ 5492.40 € TTC (SPS)

Thierry BONCOURRE présente les différentes banques pour un montant de 400 000 € sur une durée de 25 ans. La revalorisation du montant d'emprunt de 320 000 € sera présentée au prochain conseil.

Il précise que la banque des territoires est le seul organisme qui propose un taux variable indexé sur le livret A.

Monsieur le Maire rajoute que le taux ne devrait pas augmenter car cette banque sert à financer les bailleurs sociaux. Il rappelle qu'aucun document a été signé et que le débat est ouvert en attente du prochain conseil.

Thierry BONCOURRE précise que la Banque postale propose un remboursement dégressif chaque année.

Monsieur le Maire précise que la banque des territoires conseille des remboursements d'emprunt annuellement car le taux est revu chaque année au mois de janvier. Il est toutefois avantageux lorsque le taux n'augmente pas mais dans le cas contraire on ne bénéficiera pas de la baisse du taux s'il se fait en juin par exemple.

Sébastien POUX s'interroge sur la capacité à rembourser de la commune. **Thierry BONCOURRE** pense que la commune est capable d'assumer le remboursement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune va percevoir du foncier au vu des constructions mais également la taxe sur les terrains devenus constructibles.

Monsieur le Maire confirme que la commune est en capacité de rembourser entre 25 000 € et 30 000 € annuellement sur une durée de 25 ans.

Philippe MARAIS précise que le prêt financier engage les élus actuels mais également futurs.

Monsieur le Maire rajoute que le prêt est réfléchi et ne mettra pas en difficulté la commune.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 8 novembre à 19h.

6-2-2023 **Délibération sur le nouveau nom de rue : impasse de la Bourdette**

Monsieur le Maire informe que cette délibération concerne les 4 maisons récemment construites sur l'ancien terrain de football. Afin de faciliter les services de la poste et autres, il est nécessaire d'attribuer un nom de rue accompagné des numéros. Le nom du lotissement est La Bourdette. Il est donc proposé de donner : Impasse de La Bourdette.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public

Approuvé à l'unanimité des membres présents

6-3-2023 **Délibération sur la révision des ventes de concessions funéraires**

Monsieur le Maire informe le conseil que le prix de vente, actuel, d'une concession est de 5 € le mètre. Il rappelle que la dimension de ces concessions

est de 6m2 pour une durée de 50 ans. Monsieur le Maire sollicite le conseil afin qu'il se prononce sur une révision du prix.

Philippe MARAIS s'interroge sur le tarif appliqué dans les autres communes. **Monsieur le Maire** répond que chaque commune applique des tarifs différents.

Monsieur le Maire informe qu'une procédure de reprise de concession va être lancée. Des petits panneaux seront déposés devant les concessions à reprendre afin que les familles puissent se rapprocher de la mairie. Il rajoute que personne ne s'est rapprochée de la mairie concernant les 2 tombes détruites en rentrant à gauche lors de la « grosse tempête ».

Sébastien POUX s'interroge sur la connaissance des familles.

Monsieur le Maire répond que le nom est inexistant sur une et sur la deuxième, le nom est connu mais personne ne s'est présentée. Le dernier inhumé date de 1932.

Monsieur le Maire informe que les pompes funèbres ont travaillé ces derniers jours et ont découvert un corps intact momifié sous les décombres. Ce corps sera mis dans un cercueil en attente.

Après un débat et n'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public

Approuvé à l'unanimité des membres présents pour revoir le prix des concessions à 50 € le m2 pour une durée de 50 ans.

6-4-2023 **Délibération sur le distributeur à pizza**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'un distributeur à pizza situé chemin de Marsoula sur le côté de l'entrée de la salle des fêtes.

La redevance que va percevoir la commune s'élève à 200 € par mois.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

6-5-2023 **Délibération sur les conditions de location et tarification de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire informe des demandes récurrentes sur des remises de clés

lors des locations de la salle des fêtes à compter du jeudi. Monsieur le Maire propose que pour toutes demandes à compter du jeudi, un supplément de 100 € par jour supplémentaire soit appliqué (que ce soit des habitants ou loueurs extérieurs).

Toutefois, si lors d'une location, le vendredi est férié, les clés seront remises au loueur le jeudi fin d'après-midi sans supplément.

Sébastien POUX propose de mettre une clause à savoir : « Toute personne qui souhaite des jours supplémentaires (avant ou après la location) payeront 100 € par jour supplémentaire ».

Après un long débat, Monsieur le Maire rappelle les modalités actuelles : la location s'effectue du vendredi à 9h au lundi 9h. Il propose de mettre en place la condition suivante : pour toute demande de jour supplémentaire, un montant de 100 € par jour sera appliqué.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote à scrutin secret.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

6-6-2023 Délibération sur l'acceptation des dons pour les dégâts du cimetière suite à la tempête qualifiée de mini-tornade du 29 juillet 2023

Monsieur le Maire rappelle l'événement climatique exceptionnel du 29 juillet 2023 ayant occasionné des dégâts importants sur le cimetière.

Une cagnotte solidaire a été mise en ligne et des dons ont été reçus en mairie sous forme de chèques.

Afin de pouvoir récupérer les dons en ligne mais également l'encaissement des chèques, la trésorerie demande une délibération spécifique à ces dons.

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

6-7-2023 Délibération sur la demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne concernant l'urgence d'élagage suite à la tempête qualifiée de mini tornade du 29 juillet 2023

Monsieur le Maire informe le conseil que la facture d'élagage en urgence s'élève à 18 000 €. Ces travaux ont été réalisés par Sud Elagage. Monsieur le Maire, Abilio

GABRIEL et Thierry BONCOURRE valorisent et recommandent cette entreprise pour leur sérieux et leur efficacité.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental a besoin d'une délibération notant l'urgence de la situation afin d'instruire le dossier.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote à scrutin secret.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

6-8-2023 Délibération sur le rapport du prix de la qualité du service du SPEHA pour l'année 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BONCOURRE.

Thierry BONCOURRE communique le prix au m³ qui est de 2.305 € TTC. Il présente le bilan du Syndicat de l'eau.

Abilio GABRIEL s'interroge sur les pertes d'eau. **Thierry BONCOURRE** répond que les pertes d'eau ont été diminuées.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote à scrutin secret.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

6-9-2023 Délibération sur la nouvelle convention de l'entretien des poteaux incendie de la commune

Monsieur le Maire indique que la compétence est au SPEHA. Son rôle est de contrôler certains points tous les ans et procéderont à un contrôle complet tous les 3 ans. Les tarifs sont :

- 30 € HT pour le contrôle de débit pression
- 10 € HT pour le contrôle simple

Sébastien POUX s'interroge si ce tarif est par bouche. **Monsieur le Maire** répond favorablement et précise qu'il en existe une bonne dizaine.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote à scrutin secret.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

6-10-2023 Délibération sur la demande d'aide à la classe découverte pour la famille GALINIER

Monsieur le Maire présente la demande d'aide de la famille GALINIER. Cette famille sollicite une aide au vu des divers voyages scolaires de leurs enfants. En effet, le montant de la classe découverte au ski est de 280 €.

Thierry BONCOURRE s'interroge sur la participation demandée par la famille. **Monsieur le Maire** précise qu'aucun montant n'a été sollicité et rajoute que selon l'impôt sur le revenu, ils ne sont pas imposables et ont de petits revenus. Monsieur le Maire précise que sur le courrier, il est noté qu'au nombre d'enfants, le coût total pour l'année en voyages scolaires s'élève à 700 €.

Stéphanie COULOMB propose la somme de 200 €.

Sandra SAMPAIO propose d'allouer la somme de 140 €.

Monsieur le Maire procède au vote à scrutin secret.

Approuvé à l'unanimité des membres présents pour allouer la somme de 200 €. Cette somme sera directement versée à l'école.

3 - Questions diverses

- **Travaux toit mairie** : Devis à Actibat d'un montant de 1 200 € TTC
- **Mini tornade du 29 juillet 2023** : Beaucoup de dégâts au cimetière. Monsieur le Maire remercie les pompes funèbres MARTY qui a été solidaire et a travaillé gratuitement.

Elagage des arbres sur la commune mais également abattage du marronnier à gauche à l'entrée du village sur la bande enherbée. Aide du chantier d'insertion pour le broyage des branchages.

- **Acquisition** en cours des parcelles de la famille AIMAR et BLANC situées à gauche, sur la bande enherbée, en rentrant dans le village.
- **Fossé** bouché en sortant du village en direction d'Esperce : Monsieur le Maire informe le conseil que l'agriculteur concerné sera convoqué

en mairie.

- **Barrière cassée du virage** : Une relance va être faite.

- **Fête locale** : Monsieur le Maire donne la parole à Sébastien POUX. **Sébastien POUX** informe que la fête s'est bien déroulée malgré la mini-tornade. Une moyenne de 400 repas tous les soirs.

- **Nouvelle mairie** : Le câble, moyenne tension, a été déplacé gratuitement par ENEDIS

- **Projet de la mairie actuelle** : Monsieur le Maire sollicite une réflexion sur le « devenir » de la mairie actuelle.

- **Sécheresse** : La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été refusée comme beaucoup de villes et villages.

- **Chemin du presbytère** : Contact des géomètres et notaires afin de connaître le coût qui s'élève à 4 476 € (géomètre) et 1272 € (notaire). Ce coût total sera à diviser en 7 propriétaires.

- **LED sur les poteaux bétons** : travaux réalisés

- **Prêt de tables et bancs** : rappel qu'il y a 6 tables neuves et 12 bancs qui peuvent être mis à disposition gratuitement aux habitants.

- **Ménage mairie** : Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise qui effectue le ménage à la mairie ne vient plus depuis le mois de juin 2023 et ce malgré les deux relances orales. Il propose donc, de rechercher une nouvelle entreprise de nettoyage et d'envoyer un courrier de résiliation à l'entreprise actuelle.

- **Facebook/site internet**: Monsieur le Maire souhaite que la commune publie plus régulièrement les informations. **Sabrina GATHELIER** informe qu'il n'y a pas assez de « j'aime » sur le site Facebook.

- **Tennis** : Monsieur le maire informe que le permis a été accepté. Les travaux devraient commencer fin novembre. Le coût total devrait revenir à la commune environ 20 000 € (subvention déduite). L'éclairage sera géré par le Syndicat d'Énergie (SDEHG).
- **Nouvelle mairie** : Thierry BONCOURRE informe que le décapage de la nouvelle mairie devait commencer ce jour mais personne n'est venue.
- **3eme âge et gazette** :
 - **Stéphanie COULOMB** remarque que depuis le 13 juillet, la photo du 3eme âge sur le site n'a toujours pas été changée. **Mylène AGUILA** informe que le changement a été effectué.
 - **Stéphanie COULOMB** sollicite les élus pour agréments la gazette du mois de janvier.
- **Ville et Villages fleuris** : Sébastien POUX remarque un peu plus d'exigences de la part du jury. Le frigo livre a été très apprécié. Le conseil du jury a été l'écologie et l'économie d'eau. Plus de vivaces et prévoir du paillage.
- **Conseil d'école** : Demande du passage piétons pour les écoles sur la départementale entre le chemin du château et la salle des fêtes. **Sébastien POUX** précise que le service routier ne le fera pas et que la compétence est à la commune avec de la peinture routière.

Séance levée à 22h

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire

Le (ou la) secrétaire de séance